

Bulletin éducation

N° 16 – septembre 2004

Sommaire

Editorial

	Page
Editorial	1
Apprendre la démocratie à travers l'éducation à la Citoyenneté et aux droits de l'homme	2
Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD)	2
Le Conseil de l'Europe organise l'Année européenne de la Citoyenneté par l'éducation	4
Réseau de coordinateurs pour l'éducation à la citoyenneté démocratique	5
Mise en place d'un nouveau site Internet pour la Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (ECD)	5
21 ^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation à Athènes (10-12 novembre 2003) «Education inter-culturelle»: gestion de la diversité, renforcement de la démocratie	6
Extrait du message de Monsieur Walter Schwimmer, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, aux élèves de l'académie du Bas-Rhin	7
Conférence de Yalta (septembre 2003): «1945»	8
Sept nouveaux pays rejoignent le Processus de Bologne	8
Flash Info	9
Livres en bref	9
Calendrier des événements	11



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

En cette période de conflits et de violence, tant à l'intérieur de nos frontières que partout dans le monde, il est impératif que les peuples s'efforcent de se comprendre, apprennent la tolérance et respectent les droits de l'homme fondamentaux. Le Conseil de l'Europe, de par sa vocation paneuropéenne, doit jouer un rôle moteur pour atteindre cette compréhension mutuelle et interculturelle. Il est clair que l'éducation est un facteur vital de rassemblement des peuples et de construction d'une société pacifique. Le troisième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement prévu en 2005 fournira à l'Organisation une opportunité de renouveler sa mission et réaffirmer ses priorités. Nous sommes convaincus que l'éducation, outil irremplaçable pour la réalisation d'une culture démocratique, sera l'une d'entre elles.

Le Deuxième Sommet d'octobre 1997 a décidé le «lancement d'une action pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en vue de promouvoir la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités dans une société démocratique». Ce projet arrive à son terme mais l'enthousiasme qu'il a dégagé est loin de disparaître. 2005 sera «l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation». L'historique du projet, ses résultats et les futures tâches à accomplir constituent le sujet principal de ce numéro. L'Année sera lancée à Sofia fin 2004.

La fin de l'année 2004 sera également marquée par le 50^e anniversaire de la Convention européenne culturelle, qui a servi de toile de fond pour les activités culturelles du Conseil de l'Europe et qui continue de fournir des concepts et des

normes aux travaux exécutés par la Direction de l'Education dans des contextes spécifiques. La Convention encourage l'étude par les ressortissants de chaque Etat membre «des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres». En conformité avec cet objectif, l'éducation interculturelle a été le thème de la 21^e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'éducation qui s'est tenue à Athènes. Tout comme pour l'éducation à la citoyenneté démocratique, le nouveau défi consiste à mettre les politiques en pratique.

Les événements du 20^e siècle continuent d'influencer de manière profonde la société moderne; nous devons les aborder et les expliquer à la jeunesse. Ce numéro contient un extrait du message adressé par le Secrétaire Général, Walter Schwimmer, à des élèves en Alsace, sur l'instauration d'une Journée de la Mémoire de l'Holocauste et autres crimes contre l'humanité, ainsi qu'un rapport sur la Conférence de Yalta «1945».

Aussi, à une époque où la crainte peut pousser certains à adopter une étroitesse d'esprit et une attitude de rejet, établir des ponts pour combler le vide entre la théorie et la pratique ainsi qu'entre les différentes cultures et les sociétés, est un des rôles fondamentaux de l'éducation que le Conseil de l'Europe entend poursuivre énergiquement.



Gabriele Mazza
(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 29)

Apprendre la démocratie à travers l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme

Les programmes du Conseil de l'Europe en matière d'éducation ont toujours répondu à la vocation fondamentale de l'Organisation, à savoir protéger et promouvoir la démocratie pluraliste, les droits de l'Homme et l'Etat de droit. L'un de ces programmes, éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme (ECD), a été lancé en 1997 lors du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe et a, depuis lors, fourni un forum de discussion entre les experts et les praticiens de l'ECD de toute l'Europe. Ils ont défini des concepts pour les politiques d'ECD, développé des stratégies pour leur mise en œuvre et recueilli de bonnes pratiques. Sur la base de ces travaux, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation Rec (2002)12 relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique en octobre 2002.

La citoyenneté démocratique et les droits de l'homme peuvent et doivent être enseignés, tant à l'école que dans les

structures éducatives informelles, grâce à des programmes d'enseignement et à une gestion démocratique des établissements. L'ECD, telle qu'elle est définie par le Conseil de l'Europe, recouvre toutes les pratiques et activités conçues pour aider les enfants, les jeunes et les adultes à participer à la vie démocratique. Elle s'efforce de les sensibiliser aux valeurs fondamentales communes afin de bâtir une société libre, tolérante et juste, où chacun accepte et exerce ses droits et responsabilités tout en respectant les droits d'autrui.

Les articles qui suivent décrivent les activités spécifiques menées dans le cadre du projet d'ECD qui s'achèvera, fin 2004, avec l'élaboration d'un certain nombre d'instruments visant à faciliter le développement de l'ECD dans les Etats membres. Toutefois, afin d'assurer une exploitation optimale des résultats du projet, le Conseil de l'Europe entend déclarer l'année 2005 «Année européenne de la citoyenneté par l'éducation». On peut espérer que l'«Année» sensibilisera davantage les

professionnels de l'éducation à différents niveaux, ainsi que le grand public, à l'idée que la démocratie s'apprend. Ce sera une occasion unique de partager la masse de connaissances acquises pendant le projet avec les responsables des politiques d'ECD dans les Etats membres et, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, d'aider les décideurs à réformer les programmes d'enseignement nationaux.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet de l'ECD: http://www.coe.int/T/F/Coopération_Culturelle/éducation/ECD



Contact:

Ólöf Ólafsdóttir

Tél.: + 33 (0)3 88 41 23 39

E-mail: ECD@coe.int

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD)

Qu'entend-on par politique de l'ECD?

À la fin des années 1990, l'une des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation a débouché sur la création de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), désormais un objectif commun des politiques éducatives en Europe. Deux documents politiques majeurs exposent cette nouveauté:

- La Résolution adoptée par la Conférence permanente des Ministres européens de l'éducation (Cracovie, 15-17 octobre 2000);
- La Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique (adoptée le 16 octobre 2002).

Ces deux documents insistent sur le rôle clé de l'ECD. La Recommandation du Comité des Ministres est très claire: en fonction de l'environnement spécifique de chaque système d'éducation, il est recommandé de faire de l'ECD «un objectif prioritaire des réformes et politiques éducatives» en Europe. Il importe cependant de préciser la notion de politiques éducatives et de l'ECD. Dans son étude récente, une synthèse des politiques de l'ECD en Europe, M. Cezar Birzėa, membre du Comité directeur de l'éducation (CDED) du Conseil de l'Europe, écrit: «Les politiques sont des déclarations de principe faites dans le but de codifier certaines valeurs, de projeter l'image d'une société idéale et d'établir des pratiques conformes aux dites valeurs.

L'exercice de l'action politique façonne l'identité d'une société donnée, définit les pratiques et oriente les processus de changement. Les politiques donnent un sens à l'action collective. Elles sont établies par les «décideurs» à un niveau agrégé de l'organisation sociale: groupes, communautés, institutions, organisations, nations, entités supranationales. Trois conditions doivent être remplies pour donner vie aux politiques:

- **L'autorité**, dans le sens où les politiques sont exprimées par des décideurs autorisés;
- **L'expertise**, dans le sens où chaque formulation d'une politique présuppose des connaissances et des compétences dans un domaine spécifique de l'action sociale;

- **L'ordre**, synonyme de cohérence, d'action délibérée et d'une décision sur les options politiques.

Dans le cadre de l'ECD, les déclarations d'intention formulent des plans d'action selon certaines valeurs intrinsèques à la citoyenneté démocratique. Les déclarations de principe sur l'ECD intègrent un modèle de société et suggèrent d'emblée un certain type d'action. Les politiques de l'ECD peuvent agir dans cinq domaines de politique éducative: la société dans son ensemble; le système éducatif; les établissements pédagogiques, c'est-à-dire l'organisation interne; le curriculum, tant formel que non formel; les matières scolaires.»

Comment la politique de l'ECD est-elle mise en pratique?

Peu d'objectifs pédagogiques ont reçu un soutien aussi manifeste que l'ECD. Des attentes précises sont définies. Cependant, dès que nous passons de la politique à la pratique, des différences importantes apparaissent. Les exemples où les déclarations de principe de l'ECD s'accompagnent de programmes de mise en œuvre sont très rares. Le décalage entre **politique** et **pratique** montre qu'un soutien politique est indispensable mais insuffisant. L'ECD bénéficie indéniablement d'un fort soutien au niveau politique mais n'est malheureusement que rarement étayée par des pratiques instaurées à l'initiative des Gouvernements. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe agit au niveau multilatéral (coopération avec plusieurs pays), et au niveau bilatéral (coopération avec un pays unique) pour réduire l'écart entre politiques et pratiques.

Parmi les **activités multilatérales** de 2003, notons la rédaction de l'étude paneuropéenne sur les politiques de l'ECD, l'étude paneuropéenne sur la participation des élèves/étudiants, le séminaire «Politiques et pratiques en matière d'ECD: comment réduire l'écart?» (Strasbourg, 11-12 septembre 2003), et la réunion du groupe politique de l'ECD (13 septembre 2003). Parmi les activités de **coopération bilatérale**, une série de séminaires d'élaboration de la politique a permis une coopération directe entre les experts et le Secrétariat du Conseil de l'Europe et les autorités nationales des Etats membres. En 2004, des activités du même type se sont déroulées en Arménie, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie, Serbie-Monténégro et Ukraine.



«Séminaire sur la gouvernance de l'enseignement supérieur et la réforme qui a eu lieu à Chisinau, Moldova, en octobre 2003 avec la participation du ministre de l'éducation, M. V. Beniuc»

Réalizations récentes: Etude paneuropéenne sur les politiques de l'ECD et législation en Europe

Le but essentiel de l'étude paneuropéenne consistait à planifier les politiques nationales de l'ECD à travers l'Europe. Les recherches ont été menées au niveau national, avec la participation de coordinateurs de l'ECD et d'un panel de praticiens et de partenaires et, au niveau régional, par le biais de cinq études régionales dans l'esprit de la recherche sur l'ECD et la gestion de la diversité en Europe du Sud-Est, réalisée par C. Harrison et B. Baumgartl. Ces travaux ont fourni la base d'un Rapport de synthèse paneuropéen. L'étude paneuropéenne offre une description systématique des politiques de l'ECD à travers l'Europe. Elle contient également des recommandations et des exemples de bonnes pratiques dans l'application de la politique de l'ECD.

Séminaire sur l'ECD, septembre 2003: Politiques et pratiques en matière d'ECD: comment réduire l'écart?

Ce séminaire avait pour objectif d'offrir l'occasion aux différents Etats membres d'échanger des informations sur les textes statutaires, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'ECD, ainsi que de répertorier les moyens permettant de réduire l'écart et les expériences réussies (Rapport général rédigé par M. Graham Morris). Divers types d'échecs ont été analysés au cours du séminaire: incapacité à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre systématique des politiques de l'ECD; manque de préparation de nombreux professeurs pour ce genre d'enseignement, que ce soit en termes de contenu ou de pédagogie; structure administrative commune à

beaucoup, si ce n'est à la plupart des écoles, qui limite considérablement les possibilités d'une participation constructive; questions restées sans réponse; l'ECD doit-elle être considérée comme une matière spécifique à une seule discipline, comme une matière interdisciplinaire ou encore comme un élément inhérent à l'ensemble des activités pédagogiques? Les participants ont échangé leurs avis sur la manière de résoudre les difficultés actuelles et de susciter une évolution positive.

Prochaine étape

Le principal objectif pour la période 2004-2005 est la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur l'éducation pour la citoyenneté démocratique, afin de:

- concevoir des matériels et lignes directrices pratiques;
- élaborer un processus durable d'échanges d'expériences et d'informations entre les praticiens de l'ECD dans les Etats membres;
- préparer et gérer l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005; et
- tester et développer des stratégies pour concevoir un programme d'enseignement des droits de l'Homme et pour une formation des enseignants. ■



Contact:

Angela Garabagiu
Tél.: +33 (0)3 90 21 45 20
E-mail: angela.garabagiu@coe.int

Le Conseil de l'Europe organise l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation

Pourquoi une nouvelle Année européenne en 2005?

L'éducation est essentielle pour développer la citoyenneté et obtenir un bon niveau de participation dans une société démocratique. Dans la plupart des pays européens, les élections récentes témoignent d'un manque de participation préoccupant à la vie politique et publique, notamment parmi la jeune génération. Parallèlement, le racisme, la xénophobie et l'intolérance augmentent. De nombreux jeunes sont marginalisés au sein de la société. L'éducation à la citoyenneté démocratique est un moyen de renforcer la participation, les attitudes démocratiques et la compréhension. Depuis 1997, le Conseil de l'Europe a accumulé une masse de connaissances grâce au projet d'ECD. Le moment est venu de la partager dans le cadre de ses activités diversifiées aux niveaux européen et national.

A qui s'adresse-t-elle?

Le but est de sensibiliser les citoyens européens grâce à des séminaires de formation pour les enseignants / multiplificateurs, à la publication de codes de bonnes pratiques, concernant, par exemple, la gestion démocratique des établissements scolaires, les dossiers éducatifs sur des thèmes liés à l'ECD pour divers groupes cible, l'élaboration de matériels pour la formation des enseignants, une base de données sur les documents politiques et législatifs liés à l'ECD. L'accent est mis sur les acteurs dont la mission est d'éveiller un public aussi large que possible à son appartenance à la société et de lui faire prendre conscience des possibilités de participer aux décisions influant sur sa vie.

L'un des principaux objectifs sera d'illustrer le savoir-faire du Conseil de l'Europe et sa capacité d'action en matière d'éducation, domaine indispensable à la sauvegarde et au développement des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. Cette constatation vaut pour tous les secteurs de l'éducation, aussi bien formels qu'informels.

Une «Année européenne» légitimera et encouragera l'organisation d'activités relatives à la citoyenneté par l'éducation dans les Etats membres. Elle renforcera la sensibilisation des professionnels de l'ECD à différents niveaux. Elle aidera également les décideurs à mettre en place des moyens d'action comme la réforme de la législation et des programmes d'enseignement nationaux. L'intérêt et la publicité que suscite une année spécifique devraient contribuer à mieux faire connaître les réalisations du Conseil de l'Europe dans des domaines liés à l'ECD.

Partenariats escomptés

En outre, ce sera l'occasion idéale d'associer d'autres secteurs du Conseil de l'Europe à la conception et à la réalisation de l'«Année»: le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire, le Secrétariat du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Direction de la Jeunesse et du Sport, la Direction Générale des Droits de l'Homme, le Centre Nord-Sud de Lisbonne et les ONG spécialisées dans l'éducation et la culture. Cet événement favorisera l'établissement d'une coordination et d'une coopération avec des organisations internationales et des ONG actives dans ce domaine.

Comment sera-t-elle organisée?

Un Comité d'experts ad hoc sera créé pour concevoir, coordonner, suivre et évaluer les activités de l'Année. Il fera directement rapport aux Délégués des Ministres. L'une des idées consiste à former un petit groupe de personnalités bien connues pour leurs travaux au profit de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, qui pourraient prendre le titre d'« Ambassadeurs du Conseil de l'Europe pour la citoyenneté ».

Le réseau des coordinateurs de l'ECD jouera un rôle important au niveau national. La conception et la réalisation de l'«Année» seront la priorité des membres du réseau en 2004 et 2005. Certains pays créeront sans aucun doute des comités ou groupes nationaux. Le

coordinateur de l'ECD fera office d'agent de liaison entre les acteurs au niveau national et le Conseil de l'Europe.

Le terme citoyenneté suggère la nécessité d'une coopération élargie avec les ONG, notamment celles qui s'occupent d'éducation à la citoyenneté et les ONG de jeunesse. Leur participation est essentielle.

Communication et information

Pour un événement de ce type, qu'il s'agisse d'une Année européenne ou d'une grande campagne, il convient de mettre au point avec soin la structure de communication et d'information. De nos jours, nous avons à notre disposition des moyens technologiques qui facilitent considérablement le flux continu d'informations. Un site web sera spécialement créé et régulièrement mis à jour. Il comportera des informations sur les activités nationales, des liens vers les organisations et institutions internationales actives dans le domaine de la citoyenneté et indiquera les possibilités de financement.

Ressources

Plusieurs projets existent déjà et seront regroupés sans frais supplémentaires. Cependant, l'arrivée de ressources additionnelles permettra d'organiser davantage d'activités, de diffuser plus largement le matériel pédagogique de l'ECD, qui sera produit pour l'Année ou de traduire ce matériel dans plusieurs langues. L'ECD espère obtenir des aides financières nationales et européennes pour soutenir les activités nationales. Pour que cette «Année» soit totalement bénéfique, un appel de contributions financières volontaires est lancé auprès des Etats membres. ■

L'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation sera lancée les 13-14 décembre 2004 à Sofia, en Bulgarie.

Contact:

Agneta Derrien

Tél: +33 (0)33 88 41 22 92

E-mail: agneta.derrien@coe.int

Réseau de coordinateurs pour l'éducation à la citoyenneté démocratique

Un réseau de citoyens actifs et engagés

Le premier projet sur «L'éducation à la citoyenneté démocratique» (ECD) a eu pour résultat la décision de créer un réseau de coordinateurs en 2001. Ce réseau assure le lien entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et les acteurs de l'ECD dans les Etats membres. C'est un grand pas en avant vers une conception plus cohérente et partagée de l'ECD. Les membres du réseau recueillent des données sur les activités d'ECD dans leur pays et diffusent l'information sur les activités d'ECD organisées par le Conseil de l'Europe. L'objectif principal est de renforcer la coopération européenne en échangeant de bonnes pratiques et en lançant de nouvelles initiatives de coopération. Comme indiqué précédemment, ce but pourra être atteint grâce essentiellement à une consolidation des liens entre les politiques éducatives et les changements systématiques en matière d'ECD, d'une part, et à une plus grande diffusion et mise en commun des idées du premier projet vers le deuxième projet, d'autre part.

Les coordinateurs d'ECD se réunissent deux fois par an, une fois pour une réunion thématique et une autre fois pour consolider le réseau lui-même par un échange de bonnes pratiques et d'informations. Lors de sa 5^e réunion

organisée à Lucerne, en Suisse, en octobre 2003, le réseau a combiné sa réunion avec un séminaire national de diffusion de l'ECD. Il a été estimé que cette initiative devrait, à l'avenir, devenir une pratique courante, dans la mesure où tout un ensemble de parties prenantes au niveau national a la possibilité de rencontrer des partenaires européens et de se familiariser avec les travaux exécutés dans ce domaine dans un pays déterminé. La 6^e réunion a eu lieu à Bled, en Slovénie, en avril 2004.

Les coordinateurs d'ECD joueront un rôle déterminant dans la conception et la réalisation des activités prévues dans le cadre de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation. Etant donné que l'Année sera conçue en partant de la base, il est essentiel que les personnes intéressées et engagées aient à leur disposition, à l'échelon national, un agent de liaison susceptible de fournir les informations et les conseils nécessaires.

Le nouveau site Internet de l'ECD facilitera la communication et les contacts entre les coordinateurs grâce à son coin Forum/coordinateurs. Les membres du réseau sont régulièrement informés grâce au bulletin publié par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Les coordinateurs de l'ECD ont apporté une contribution notable à l'étude paneuropéenne sur les politiques de

l'ECD, qui constitue un travail de recherche exceptionnel. Cette étude peut être obtenue sur commande auprès du Secrétariat. Le glossaire des termes de l'éducation à la citoyenneté démocratique élaboré par Karen O'Shea est un autre document important pour le projet d'ECD. Il donne, en termes très simples, la définition du vocabulaire le plus couramment employé par les acteurs de l'ECD et illustre également la vaste gamme de concepts sur laquelle repose la terminologie de l'ECD. Les documents précités peuvent être téléchargés à partir du site du Conseil de l'Europe, www.coe.int/edu.

Les coordinateurs de l'ECD forment un groupe de personnes très engagées qui exécutent cette tâche en plus de leur activité courante. Aussi méritent-ils, avant tout, la palme du citoyen actif! ■



Contact:

Agneta Derrien

Tél: +33 (0)33 88 41 22 92

E-mail: agneta.derrien@coe.int

Mise en place d'un nouveau site Internet pour la Division de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme (ECD)

Depuis février 2004, la Division ECD dispose d'un nouveau site Internet. Cette mise en place poursuit deux objectifs: rendre plus aisée la compréhension du concept de l'ECD pour le grand public et faciliter l'accès aux informations clés du site à l'ensemble des utilisateurs. A cette fin, la page d'accueil a été

complètement réorganisée et de nouvelles sections ont été ajoutées.

Page d'accueil

La nouvelle page d'accueil incorpore désormais un texte de présentation et d'explication sur l'ECD.

En terme de design, cette dernière est dans la ligne du portail principal du

Conseil de l'Europe. La navigation se fait désormais avec la barre de navigation située à droite de la page.

Contenu du nouveau site

La majorité des thèmes couverts dans le précédent site ont été repris et trois nouveautés ont été ajoutées sur ce nouveau site.

Sous la rubrique «Tout sur ECD», les visiteurs trouveront des informations complémentaires à la présentation faite sur la page d'accueil. De nouvelles pages sont consacrées au glossaire de termes et concepts clés dans le domaine de l'ECD, à une présentation sur l'origine du projet ECD du Conseil de l'Europe et aux coordonnées du personnel de la Division ECD. «Le coin des coordinateurs», comme son nom le suggère, a été spécialement conçu pour les coordinateurs de

l'ECD. Dans cette rubrique figurent la liste complète des coordinateurs ECD, leurs bulletins d'information, les rapports de leurs réunions et un accès à leur forum. Enfin, une nouvelle page d'«aide» a également été aménagée à l'intention des visiteurs du site.

Un important travail de mise à jour des informations a également été effectué sur les anciennes rubriques. Les pages «Liens utiles», «Documents et publications» et «Financements de l'EDC» ont été remaniées et

actualisées, afin de rendre leur consultation plus rapide et facile. ■



Contact:

Serge EPOUHE

Tél.: +33 (0)3 88 41 39 30

E-mail: serge.epouhe@coe.int

21^e session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation à Athènes (10-12 novembre 2003) «Education interculturelle: gestion de la diversité, renforcement de la démocratie»



Amorce de réponse par l'interculturel

Le concept d'«éducation interculturelle» vise à répondre aux bouleversements sociaux, culturels et démographiques des sociétés contemporaines. Puissamment ancrée sur les valeurs fondatrices des droits de l'homme, l'éducation interculturelle doit combattre les facteurs de discrimination, d'exclusion et de conflits portés par l'ignorance, l'intolérance et l'intégrisme. Ce nouveau mode de relations éducatives permet de bâtir des projets et des identités communes. Le Conseil de l'Europe a su intégrer cette dimension interculturelle après 1990 pour tenir compte des nouvelles minorités de l'est européen. Il a valorisé son expérience acquise sur l'éducation des migrants et développé, en 2002, une réflexion nécessaire sur la gestion de la dimension religieuse en Europe. La tâche des ministres a été de concrétiser cette prise de conscience par des mesures politiques.

Priorité donnée à l'éducation interculturelle

C'est un véritable défi pour les responsables politiques que de veiller à ce que les différents groupes de la société y compris les plus minoritaires ou les plus allogènes puissent accéder aux infrastructures éducatives et culturelles, pour découvrir et accepter des valeurs pluralistes et démocratiques. La difficulté n'est pas moindre pour les professionnels de l'éducation qui devront intégrer un principe d'équité signifiant une réelle égalité d'accès au processus d'apprentissage.



«Conférence permanente des ministres européens de l'éducation, Athènes, 10-12 novembre 2003: de gauche à droite : M^{mes} Ó. Ólafsdóttir, C. Reich, M. B. Rugaas, M. V. Qirazi, M. le Ministre P. Fephtyniou, Mme la Secrétaire Générale Adjointe, M. De Boer-Buquicchio, M^{me} V. Taylor, M^{me} Roy Chourdaki, membre du CDED (Grèce), MM. A. Tulbure, Vice-Président du Comité des Ministres et G. Priscaru, Assemblée Parlementaire»

La diversité étant devenue une des constantes de l'Europe du 21^e siècle, les citoyens doivent apprendre de nouvelles stratégies pour «vivre ensemble», c'est-à-dire, construire une citoyenneté commune fondée sur le respect mutuel et la tolérance du dialogue.

Ces deux critères ont des conséquences dans les domaines de l'éducation interculturelle, et ce, dès les «cellules de base» formées par les classes où se côtoient éducateurs et apprenants. Cette modification nécessaire impose une évolution du métier d'enseignant et une adaptation de l'apprentissage initial et continu des maîtres, quel que soit leur niveau d'intervention, de la maternelle à l'université.

La mise en œuvre de ces nouvelles stratégies nécessite une révision des politiques scolaires dans une perspective interculturelle en associant parents et collectivités en charge du développement scolaire. Ces politiques devront intégrer les technologies de

l'information et de la communication (TIC), l'éducation à la citoyenneté et le contrôle de la qualité.

A l'issue de cette conférence, les ministres ont élaboré une déclaration commune, afin de construire, par l'éducation, une société de citoyens capables de participer de manière active et critique au processus démocratique, dans une Europe du 21^e siècle tolérante et ouverte. ■



Contact:

Carole REICH

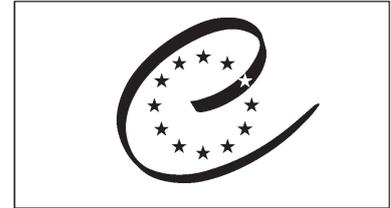
Secrétaire de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation

Tél. : +33(0)3 88 41 22 45

E-mail: carole.reich@coe.int



Enseigner la mémoire
Education à la prévention
des crimes contre l'humanité



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Extrait du message de Monsieur Walter Schwimmer, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, aux élèves de l'Académie du Bas-Rhin

Chers élèves,

Vous allez commémorer aujourd'hui, 27 janvier, la Journée de la Mémoire.

Pourquoi?

Cette Journée de la Mémoire a été instaurée, à l'initiative du Conseil de l'Europe, par les Ministres de l'Education de tous les Etats démocratiques européens qui participent aux travaux de l'Organisation en matière d'éducation.

Qu'entend-on par Journée de la Mémoire?

Si vous consultez un dictionnaire, vous trouverez des dizaines de définitions pour le mot «mémoire»: avoir bonne ou mauvaise mémoire, une mémoire d'éléphant, à la mémoire de... Cette dernière expression qui pourrait facilement remplacer le mot «mémoire» par «souvenir» est sans doute celle qui est la plus proche de l'idée que nous évoquons aujourd'hui.

Nous souhaitons en effet que vous, vous vous souveniez des événements négatifs qui se sont malheureusement déroulés au cours du 20^e siècle, le siècle dont nous avons récemment fermé la page. Il y a eu des génocides, des épurations ethniques, du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie. Et il y a eu l'Holocauste, événement tragique par excellence.

L'histoire du 20^e siècle comporte fort heureusement également des événements plus positifs.

Mais si nous tenons à vous inculquer ceux qui ont tragiquement marqué le 20^e siècle, c'est pour en tirer des leçons pour l'avenir, afin de réaliser, dans l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, l'idéal de ce qui constitue le fondement de notre grande maison: la protection des droits de l'homme et la prévention des crimes contre l'humanité.

Vous devez comprendre, vous les jeunes, que demain vous serez responsables de la paix dans le monde, que le sacrifice de tous ceux qui ont été victimes de discrimination ne doit pas être inutile.

Il y a quelques années, le Conseil de l'Europe a lancé le slogan: tous différents, tous égaux.

Regardez autour de vous: il arrive souvent que vous ne parliez pas la même langue à l'école qu'à la maison, que vos habitudes alimentaires soient différentes, que vos cultures fassent appel à des traditions variées. Il faut voir cela comme une inestimable richesse que, dans le jargon des adultes – et des ministres de l'Education –, on appelle «dialogue interculturel». Le dialogue c'est se parler, se comprendre, apprendre à connaître et apprécier les habitudes de l'autre.

Le 27 janvier 1945, la première patrouille de l'Armée Rouge libérait le Camp d'Auschwitz. La France, tout comme une dizaine d'autres Etats

européens, a choisi cette date pour commémorer la Journée de la Mémoire. Chaque Etat a le libre choix de la date pour faire le lien entre son histoire spécifique et l'histoire européenne, voire mondiale. Ainsi, l'Autriche a retenu le 5 mai, date de la libération en 1945 par l'Armée américaine du Camp de concentration de Mathausen; la Bulgarie a choisi le 10 mars, car à cette date, en 1943, 20 000 Juifs bulgares qui devaient être déportés, ont été libérés avec l'appui de toute la population du pays. Mais cette date peut également relater d'autres événements que ceux se rapportant à la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi la Bosnie-Herzégovine a choisi de commémorer à partir de l'année prochaine, le 11 juillet, les tragiques événements de Srebrenica.

En cette journée de la mémoire, en qualité de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, je vous conjure de prendre conscience des souffrances, des discriminations, de l'intolérance qui a prévalu au cours du 20^e siècle et de contribuer dès à présent, par votre attitude de compréhension, de tolérance et de dialogue, à un monde plus humain et pacifique. ■

Walter SCHWIMMER

Conférence de Yalta (septembre 2003): «1945»

«1945» est l'une des dates clés choisies comme tournant décisif de l'histoire en Europe par le Comité directeur de l'éducation (CDED) dans le cadre du Projet sur «La Dimension européenne dans l'enseignement de l'histoire». Le Symposium sur l'année 1945 s'est tenu à Yalta en septembre 2003 sur invitation des autorités ukrainiennes. Le premier jour de la Conférence s'est déroulé dans le Salon blanc du Palais Livadia, là-même où, en 1945, la conférence de Yalta avait déjà eu lieu.

Des historiens russes, britanniques et américains ont occupé les places de MM. Staline, Churchill et Roosevelt. Ils ont présenté les dernières recherches académiques des nouvelles archives ouvertes récemment et répondu aux questions et provocations des participants. Un spécialiste norvégien et des universitaires d'Allemagne et de Pologne ont exposé la situation dans son ensemble et donné leur point de vue sur



Salon Blanc- Palais de Livadia

les récentes recherches qui a permis un échange de discussions. Depuis 1945, d'importants changements ont été opérés. Lors de la conférence de Yalta, le destin de l'Europe se trouvait entre les mains de trois puissances. Les 33 pays réunis pour la conférence du Conseil de l'Europe ont discuté des événements antérieurs à 1945 et de l'histoire récente de l'Europe après cet événement décisif.

Les participants se sont sentis très privilégiés de pouvoir utiliser le Palais Livadia pour leur conférence, ce qui a permis d'animer les débats. La visite de ce palais,

résidence d'été de la famille Romanov et lieu de séjour du Président Roosevelt durant la Conférence de 1945, a été enrichissante. Ils ont également visité le Palais Vorontsov où a séjourné le Président Churchill.

Les présentations académiques ont été rassemblées afin d'être publiées. Parmi les résultats concrets du projet, des CD-Rom reproduiront les extraits de ces différentes présentations et les photos de la conférence. ■



Contact:

Alison CARDWELL

Tél.: +33 (0)3 88 41 26 17

E-mail: alison.cardwell@coe.int

Sept nouveaux pays rejoignent le Processus de Bologne

En septembre 2003, sept nouveaux pays ont rejoint le Processus de Bologne, processus de réforme de l'enseignement supérieur visant à établir un Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) d'ici 2010. Ces pays sont : l'Albanie, Andorre, la Bosnie et Herzégovine, le Saint Siège, la Russie, la Serbie et Monténégro et «l'ex-République yougoslave de Macédoine». Le nombre total des pays est à présent de 40, ce qui fait de l'EEES un processus résolument paneuropéen.

Les nouveaux pays ont été invités à la réunion des ministres de l'éducation du Processus de Bologne, qui s'est tenue à Berlin les 18-19 septembre 2003. A cette occasion, les ministres ont décidé de faire de la Convention Culturelle Européenne le cadre institutionnel et géographique du Processus de Bologne, combiné avec l'obligation des pays candidats de soumettre un plan pour la mise en œuvre des objectifs du Processus

de Bologne dans leur réforme de l'enseignement supérieur. Les ministres se sont également engagés à dresser, pour la prochaine réunion ministérielle, un inventaire des progrès réalisés par rapport aux objectifs de Bologne, qui aura lieu à Bergen les 19-20 mai 2005. Cet inventaire concerne également la ratification de la Convention de reconnaissance de Lisbonne, Conseil de l'Europe/UNESCO (STE N° 165) et la publication gratuite pour tous les étudiants du Supplément au Diplôme. Les ministres ont rajouté la recherche et la formation à la recherche comme nouveau centre d'intérêt et ont révisé leurs objectifs dans le cadre des domaines d'action existants du Processus.

Le Conseil de l'Europe a travaillé avec cinq des nouveaux pays, afin de préparer leur adhésion et continuera de travailler avec eux sur la mise en œuvre des objectifs de Bologne. Ainsi, le Conseil a apporté une contribution significative

à la conférence nationale sur le Processus de Bologne qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg en octobre 2003. Une conférence régionale pour les quatre nouveaux pays de l'Europe du Sud-Est s'est déroulée à Strasbourg en décembre sous les auspices du Conseil. Etant donné que l'Ukraine a déposé une demande d'adhésion au Processus de Bologne, l'Organisation a également organisé une conférence d'introduction sur ce thème à Kiev en novembre 2003. ■



Contact:

Sjur Bergan

E-mail: sjur.bergan@coe.int

Flash info

• Une Charte européenne pour une école démocratique sans violence:

Dans le cadre de ses projets intégrés, le Conseil de l'Europe a lancé l'élaboration d'une Charte européenne pour une école démocratique sans violence. Les élèves des écoles secondaires de tous les Etats membres ont été invités à envoyer avant fin avril leurs idées de participation démocratique en matière de prise de décisions concernant l'école, notamment la mise au point de stratégies de prévention de la violence. Le schéma du projet et les coordonnées sont présentés sur le site www.coe.int/school-charter/fr.

• Politiques linguistiques, Strasbourg (www.coe.int/lang/fr - decs-lang@coe.int)

- Un Forum sur les «Approches globales en faveur d'une éducation plurilingue» sera organisé à Strasbourg les 28 et 29 juin 2004.
- La nouvelle activité des Profils de politiques linguistiques éducatives aide les autorités à évaluer et planifier leurs politiques linguistiques avec l'assistance d'une équipe d'experts du Conseil de l'Europe agissant comme catalyseurs. Après la Hongrie et la Norvège, ce processus a été lancé en Slovaquie, à Chypre et en Lituanie et le sera bientôt en République slovaque et dans la Région Lombardie (Italie).

– Le **Cadre européen commun de référence pour les langues** (CECR), traduit en une vingtaine de langues, est aujourd'hui largement utilisé pour l'établissement de normes en matière de programmes et d'examens, ainsi que pour la comparaison des qualifications. Il est également utile aux concepteurs de programmes scolaires, aux formateurs et aux enseignants ainsi qu'aux responsables d'examens. Le Cadre est maintenant utilisé pour l'élaboration de Référentiels (spécifications détaillées d'objectifs d'apprentissage) pour des langues nationales et régionales.

– Un avant-projet de **Manuel pour relier les examens de langues au Cadre** s'adresse à des responsables d'examens auxquels il propose une série de techniques et la marche à suivre en vue du calibrage de leurs examens par rapport aux six niveaux de compétences en langues du Cadre européen commun de référence pour les langues. Des informations sur le projet pilote sont disponibles sur le site Internet.

– Le **Portfolio européen des langues** (PEL) (www.coe.int/portfolio) poursuit son essor avec 54 modèles validés à ce jour. De nouveaux éléments standardisés (optionnels) ont été conçus dans l'objectif de renforcer la qualité et la dimension européenne des portfolios (apprendre à apprendre, apprentissage inter-culturel, résumé du Passeport de

langues). La faisabilité d'un portfolio électronique est actuellement explorée. Une banque de descripteurs de compétences en langues est disponible sur le site Internet. Le Plan d'actions (2004-2006) de la Commission européenne prévoit l'utilisation du PEL en tant qu'instrument pouvant aider les apprenants à apprécier et à exploiter au maximum leurs compétences linguistiques. Elle propose de le relier à son projet d'Europass.

– Le **Guide pour l'élaboration de politiques linguistiques éducatives en Europe** constitue un document de référence pour l'élaboration ou la réorganisation des politiques linguistiques éducatives dans les Etats membres. Il se présente sous deux formes: la «Version de synthèse» est destinée aux décideurs politiques alors que la «Version intégrale» s'adresse à leurs conseillers. Une vingtaine d'études l'accompagnent et approfondissent certaines questions. Tous les textes sont disponibles sur le site Internet, ainsi qu'un questionnaire pour ceux intéressés à participer au processus de pilotage.

– La **Journée européenne des langues** le 26 septembre (www.coe.int/JEL) est coordonnée par la Division des politiques linguistiques et le CELV. Elle a été marquée en 2003 par des centaines d'initiatives dans la plupart des Etats membres, indiquant un intérêt croissant pour le plurilinguisme. ■

Livres en bref

Teaching about the Holocaust in the 21st century: Remembering the past and preventing crimes against humanity, rapport de Mihai Manea sur le séminaire qui s'est tenu à Bucarest, Roumanie (7-10 mai 2003) dans le cadre du projet « Enseigner la mémoire – éducation à la prévention des crimes contre l'humanité ». (40 pages, ISBN 92-871-5311-6, uniquement en anglais)

Teaching about the Holocaust, rapport sur le séminaire européen destiné au personnel éducatif qui a eu lieu à Vilnius, Lituanie (1^{er}-6 avril 2000) (59 pages, ISBN 92-871 5293-4, uniquement en anglais)

Teaching about the Holocaust and the history of genocide in the 21st century, rapport sur le 90^e séminaire d'enseignants européens organisé à

Donaueschingen, Allemagne (6-10 novembre 2000) (135 pages, ISBN 92-871-5292-6, uniquement en anglais)

Stratégies des réformes éducatives en Europe : amélioration de la qualité, visions et réalités, est le 3^e ouvrage d'une série de symposiums organisés à Prague. Cette publication comporte un rapport général et l'analyse de cinq études de cas. La dernière partie est

consacrée au forum de Prague 2003, qualité de l'éducation et projet démocratique (118 pages)



Day of remembrance, Ministerial Seminar proceedings/Journée de la mémoire, actes du séminaire ministériel (Strasbourg, 18 octobre 2002) (148 pages)

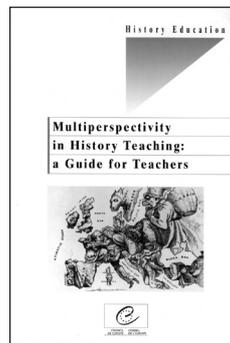


La Shoah à l'écran, crimes contre l'humanité et représentation, Anne-Marie BARON (52 pages, uniquement en français)



Un projet européen de formation : la place des modules d'histoire, culture et langue des Roms dans l'enseignement, Université européenne d'été de Dijon 2003. Auteur : Pascale Faure (Réf. DGIV/EDU/ROM(2003)10, uniquement en français)

Multiperspectivity in history teaching : a guide for teachers, Dr Robert Stradling (64 pages, traduit en albanais, anglais, bosniaque, bulgare, croate, macédonien, roumain, serbe et slovène)



Education des enfants roms/tsiganes en Europe est un répertoire de textes officiels du Conseil de l'Europe et de ses activités en matière d'éducation (56 pages, français, anglais et Romani)

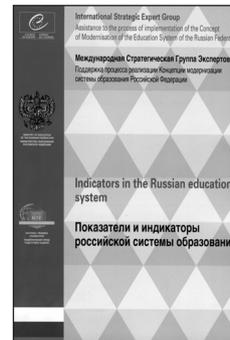


History teaching in schools : the work of the Council of Europe and Unesco in Bosnia and Herzegovina. Cette brochure résume tous les travaux accomplis dans le domaine de l'enseignement de l'histoire dans les écoles (43 pages, uniquement en anglais)

Initial training for history teachers: structures and standards in 13 member states of the Council of Europe, édité par Alois Ecker est la première étude pilote comparative réalisée sur les structures de la formation initiale des professeurs d'histoire dans plusieurs pays européens (293 pages, uniquement en anglais)

Indicators in the Russian education system, International Strategic Expert Group (ISEG), Assistance to the pro-

cess of implementation of the Concept of Modernisation of the Education System of the Russian Federation. Cette 3^e publication de la série résume les discussions et les recommandations de la 4^e réunion ISEG (30.01-1^{er} février 2003), axées sur les statistiques et les indicateurs dans le système éducatif russe (109 pages, anglais et russe)



La compétence interculturelle, édité par Michael Byram. Dans le cadre du projet Cadre européen commun de référence pour les langues (CEC), ce recueil constitué de 4 études, propose une vision inédite de la compétence interculturelle en plaçant l'enseignement des langues dans un contexte plus large. (156 pages, ISBN 92-871-5169-5, français et anglais)



Völkermord in Geschichte und Gegenwart, Erinnern durch Unterrichten – Erziehung zur Verhinderung von Verbrechen gegen die Menschlichkeit, Helmut MEYER (138 pages, uniquement en allemand)

Calendrier des événements

Janvier – décembre 2004

Janvier

- 14, Bruxelles
Réseau européen de l'Assurance Qualité (ENQA), Bureau ENIC, Conseil consultatif NARIC.
Contact : Sjur BERGAN
- 16, Strasbourg
Bureau du comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR).
Contact : Sjur BERGAN
- 19-23, Ljubljana, Slovénie
Profil de politiques linguistiques éducatives: 1^{ère} visite du groupe d'experts.
Contacts: Joseph SHEILS, Philia THALGOTT
- 26-27, Strasbourg
Réunion interinstitutionnelle sur l'assurance qualité.
Contact: Angela GARABAGIU

Février

- 26, Moscou
Réunion avec les ministres de l'éducation de la Fédération de Russie pour discuter du prochain Sommet et rédiger un programme cadre de coopération.
Contact: Vadim LYSIKOV

Mars

- 1^{er}, Bruxelles
Bureau ENIC et conseil consultatif NARIC.
Contact: Sjur BERGAN
- 1-6, Nicosie
Profil de politiques linguistiques éducatives: 1^{ère} visite du groupe d'experts.
Contacts: Joseph SHEILS, Philia THALGOTT
- 15-16, Strasbourg
Réunion du groupe d'experts sur le développement des politiques d'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD).
Contact: Angela GARABAGIU
- 16-20, Bruxelles
Séminaire «Histoire et mémoire - éducation à la prévention des crimes contre l'humanité».
Contact: C. REICH
- 31-1^{er} avril, Bled, Slovénie
Réunion du groupe d'experts sur la communication et l'information.
Contact: Agneta DERRIEN

Avril

- 1-4, Timisoara, Roumanie
Séminaire sur la formation et l'emploi des assistants et médiateurs scolaires roms/tsiganes.
Contact: Carole REICH
- 1-4, Bled, Slovénie
6^e réunion des coordinateurs ECD.
Contact: Agneta DERRIEN
- 15-16, Dnipropetrovsk Ukraine
Séminaire du CoE sur l'assurance qualité, le système de crédit transférable (ECTS) et études de cas pour la mise en œuvre de la réforme de Bologne en Europe.
Contact: Sjur BERGAN
- 15-16, Strasbourg
Séminaire sur le manuel pour établir le lien entre les examens de langues et les niveaux de référence du CoE.
Contacts: Joseph SHEILS, Johanna PANTHIER
- 15-17, Budapest
Colloque «Enseigner la mémoire - éducation à la prévention des crimes contre l'humanité».
Contact : C. REICH

- 24-25, Istanbul,
3^e session de la conférence informelle des ministres de l'éducation de l'Europe du Sud-Est sur le «Renforcement de la profession enseignante en tant que moteur de développement».
Contact: Villano QIRIAZI
- 26, Strasbourg
Réunion du groupe de pilotage ECD.
Contact: Ólöf ÓLAFSDÓTTIR
- 27-28, Strasbourg
1^{ère} réunion du Comité ad hoc d'experts pour «2005 - l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation».
Contact: Ólöf ÓLAFSDÓTTIR
- 28-1^{er} mai, Budapest
Budapest Symposium sur «1989».
Contact: Mechtilde FUHRER
- 29-30, Strasbourg
Réunion du groupe d'experts sur la formation des enseignants.
Contact: Christopher REYNOLDS

Mai

- 3-4, Strasbourg
Réunion du groupe de projet sur les nouvelles stratégies dans les politiques éducatives en faveur des Roms/tsiganes.
Contact: Carole REICH
- 17-18, Strasbourg
Réunion avec les ministres de l'éducation du Caucase du Sud pour préparer le Sommet et rédiger le Programme cadre de coopération avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie.
Contact: Vadim LYSIKOV
- 17-21, Lituanie
Profil de politiques linguistiques éducatives: 1^{ère} visite du groupe d'experts.
Contacts: Joseph SHEILS, Johanna PANTHIER
- 26-28, Strasbourg
Comité européen de validation pour le portfolio européen des langues.
Contacts: Joseph SHEILS, Johanna PANTHIER

Juin

- 6-8, Oslo
Conférence sur «la dimension religieuse de l'éducation interculturelle».
Contact: Villano QIRIAZI
- 7-8, Strasbourg
11^e réunion des réseaux ENIC et NARIC.
Contact: Sjur BERGAN
- 7-8, Strasbourg
2^e réunion du groupe d'experts sur le développement des politiques ECD.
Contact: Angela GARABAGIU
- 9, Strasbourg
Comité de Convention de Reconnaissance de Lisbonne.
Contact: Sjur BERGAN
- 17, Strasbourg
Bureau du CDESR.
Contact: Sjur BERGAN
- 28-30, Strasbourg
Forum «Approches globales en faveur d'une éducation plurilingue».
Contacts: Joseph SHEILS, Philia THALGOTT

Juillet

- 5-6, Strasbourg
Bureau du Comité directeur de l'éducation (CDED).
Contact: Carole REICH
- 26-27, Moscou
Séminaire régional pour les nouveaux États indépendants (Belarus, Fédération de Russie, Caucase du Sud, Ukraine, Moldova) sur la participation des étudiants à la gouvernance de l'enseignement supérieur.
Contact: Vadim LYSIKOV

Septembre

- 6-7, Strasbourg
2^e réunion du bureau CAHCIT.
Contact: Ólaf ÓLAFSDÓTTIR
- 16-17, Moscou,
Séminaire sur le développement des politiques ECD.
Contact: Angela GARABAGIU
- 20, Strasbourg
Bureau du CDESR.
Contact: Sjur BERGAN
- 21-22, Strasbourg
Session plénière du CDESR.
Contact: Sjur BERGAN
- 23-24, Strasbourg
Conférence sur la responsabilité publique.
Contact: S. BERGAN
- 23-24, Strasbourg
2^e réunion interinstitutionnelle sur la coopération pendant l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation en 2005.
Contact: Angela GARABAGIU
- 23-25, Sochi, Fédération de Russie
Conférence finale du projet sur l'Initiative de la Mer Noire.
Contact : Tatiana MILKO
- 30-2 octobre, Madrid
Portfolio européen des langues: séminaire pour les Etats membres.
Contacts: Joseph SHEILS, Johanna PANTHIER

Octobre

- 11-12, Strasbourg,
3^e réunion du CDED.
Contact: Carole REICH
- 21-22, Strasbourg
2^e réunion du Comité ad hoc d'experts pour «2005 – l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation» (CAHCIT).
Contact: Ólaf ÓLAFSDÓTTIR

Novembre

- 3-5, Strasbourg
Comité européen de validation pour le portfolio européen des langues.
Contacts: Joseph SHEILS, Johanna PANTHIER
- 15, Chypre
Profil de politiques linguistiques éducatives: 2^e visite du groupe d'experts et table ronde.
Contacts: Joseph SHEILS, Philia THALGOTT
- 16-19, Stadt Schlaining, Autriche
Séminaire sur l'histoire des roms enseignée à l'école en Europe.
Contact: Carole REICH
- 18-19, Kyiv
Conférence régionale sur les politiques éducatives et minorités.
Contact: Vadim LYSIKOV
- 18-20, Bruxelles
7^e réunion des coordinateurs EDC.
Contact: Agneta DERRIEN
- 29-30, Slovénie
Profil de politiques linguistiques éducatives: 2^e visite du groupe d'experts et table ronde.
Contacts: Joseph SHEILS, Philia THALGOTT

Décembre

- 3-4, Riga
Séminaire de Bologne sur l'amélioration du système de reconnaissance des diplômes.
Contact: Sjur Bergan
- 13-14, Sofia, Bulgarie
Conférence de lancement «2005 – L'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation». Consulter site web http://www.coe.int/T/F/Coopération_Culturelle/éducation/E.C.D.
- Programme pour la formation continue du personnel éducatif: Les informations relatives aux séminaires organisés dans le cadre de ce programme sont disponibles sur internet: <http://culture.coe.int/formation> du personnel éducatif. Cliquez sur programme des stages et séminaires.

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse <http://www.coe.int> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel.

Tous les agents de la Direction de l'Éducation peuvent être contactés par fax (aux numéros +33(0)3 88 41 27 88/27 06), par poste (c/o DG IV, Direction de l'Éducation, Conseil de l'Europe, F – 67075 Strasbourg Cédex) ou par e-mail (prénom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe: tél.+33(0)3 88 41 25 81 – fax+33(0)3 88 41 39 10 e-mail:publishing@coe.int – (website: <http://book.coe.int>)

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe. Les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du CDESR et CDED ni du Secrétariat.

Editeur en Chef: Gabriele Mazza – Editrice: Odile Bruyelle
Tél.: +33 (0)3 88 41 33 08 – Fax: +33 (0)3 88 41 27 86 ou 27 06
E-mail: odile.bruyelle@coe.int